

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 7 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le sept avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SECONDIGNY, se sont réunis en session extraordinaire, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DUFOUR, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2014

PRESENTS : Mmes BARREAUD, BARRON, BAUDOUIN, CHABRAND, DEFAYE, FOUQUET, RACAUD-LARDIÈRE (arrivée à 21 h 20), ROY, SOULARD ; MM. DUFOUR, BARBIER, BARIBAULT, BOUSSONNIÈRE, GUILLOT, MÉTAIS, SAUZIÈRE, SICOT, VITRÉ.

ABSENT : M. GALLARD absent.

Secrétaire de séance : M. Gilles BARBIER.

17 présents, 18 votants

Le procès-verbal du 28 mars est remis à chacun, il sera à valider à la prochaine réunion.

1- FIXATION DE L'INDEMNITÉ DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux élections du Maire et de ses 4 adjoints le 28 mars dernier, il revient au conseil municipal de fixer les indemnités du Maire et des adjoints, selon le tableau présenté sur la note de synthèse qui compare les indemnités perçues par les élus sortants à celles proposées aux nouveaux élus, avec mention de l'indemnité maximale possible (qui est loin d'être atteinte) correspondant à la strate de population de notre commune. Une légère augmentation est proposée : + 100 € environ pour le Maire et + 50 € environ par adjoint :

Fonction	Indemnité versée au mandat précédent	Indemnité maximale possible	Indemnité proposée
Maire	31 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), qui correspond à la base de l'indemnité des maires des communes de 500 à 999 habitants, soit une indemnité mensuelle brute au 1 ^{er} mars 2014 de 1 178.46 € (963.81 € net).	43 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), qui correspond à la base de l'indemnité des maires des communes de 1 000 à 3 500 habitants, soit une indemnité mensuelle brute au 1 ^{er} mars 2014 de 1 634.63 € (1 336.89 € net).	Augmentation de l'indemnité versée, portée à 32 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) - calcul de l'indemnité brute : 821 x 4.6303 x 32 % = 1 216.47 € (1 088.26 € net)
Adjoints	12.40 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), qui correspond à 40 % de l'indemnité du Maire, soit une indemnité mensuelle brute de 471.38 € par adjoint (421.70 € net)	16.5 % de l'indice brut 1015 (majoré 821), qui correspond à la base de l'indemnité des adjoints des communes de 1 000 à 3 500 habitants, soit une indemnité mensuelle brute de 627.24 € (561.13 € net)	Augmentation de l'indemnité versée, portée à 13.80 % de l'indice brut 1015 (majoré 821) soit environ 43 % de l'indemnité du Maire. - calcul de l'indemnité brute : 821 x 4.6303 x 13.80 % = 524.60 € (469.31 € net)
Totaux	Enveloppe versée (pour le Maire + 4 adjoints) : Brut mensuel : 3 063.98 € Net mensuel : 2 650.61 € Coût mensuel pour la commune (charges patronales incluses) : 3 537.87 €	Enveloppe maxi autorisée (pour le Maire + 4 adjoints) : Brut mensuel : 4 143.59 € Net mensuel : 3 581.41 €	Enveloppe prévisionnelle (pour le Maire + 4 adjoints) : Brut mensuel : 3 314.87 € Net mensuel : 2 965.50 € Coût mensuel pour la commune (charges patronales incluses) : 3 440.84 €

Deux conseillères, Mesdames CHABRAND et ROY s'étonnent que le coût mensuel global, charges patronales incluses, soit plus élevé sur le mandat précédent malgré l'augmentation proposée. La différence provient du fait que, Monsieur VITRÉ, en sa qualité d'ancien Maire percevait également une indemnité de conseiller général ce qui engendrait des cotisations supplémentaires pour la collectivité. Les indemnités versées correspondent à celles de la strate de population de 500 à 999 habitants. Madame ROY s'interroge sur ce choix. Monsieur VITRÉ indique que c'est la situation de la commune qui a conduit les élus vers ce choix. Monsieur le Maire ajoute qu'il en est ainsi depuis plusieurs mandats.

GB

JPD

S'agissant des conseillers municipaux non indemnisés, Monsieur le Maire propose, comme c'était le cas au mandat précédent, que les frais de route liés à l'exercice de leur rôle de délégués aux différentes instances auxquelles la commune adhère, soient pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les indemnités proposées pour le Maire (32 % de l'indice brut 815) et les adjoints (13.80 % de l'indice brut 815) telles que proposées et adopte le principe d'indemniser les conseillers municipaux non-indemnisés, pour tout déplacement lié à l'exercice de leurs fonctions, sur les bases de l'arrêté mis à jour qui définit les taux à appliquer.

2- COMPOSITION DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire précise que 9 commissions fonctionnaient au précédent mandat. 10 sont proposées. La commission Ecoles/cantines est créée. Elle traitera des questions spécifiques, liées aux affaires scolaires et extra-scolaires, des écoles publiques ou privées, des maternelles, des primaires, des collèges, ou de la maison familiale. La liste des commissions communales étant validée. Le rôle et les domaines d'intervention de chacune sont précisés et les conseillers intéressés par telle ou telle commission s'y inscrivent. Les commissions ne disposent d'aucun pouvoir de décision, leur rôle est de discuter des projets, d'émettre un avis et de préparer les décisions à prendre ensuite par le conseil municipal. Le tableau annexé en fin de procès-verbal mentionne par commission les élus qui en font partie. Le Maire est président de droit de chaque commission qui a également désigné un (e) vice-président (e). Il est décidé, pour certaines questions abordées en commission d'associer aux discussions des personnes extérieures au conseil municipal, qui pourront être consultées sur les projets, ou apporter leurs connaissances du territoire.

La commission d'appel d'offres doit être constituée selon la réglementation (article 22 du code des marchés publics) qui prévoit 3 titulaires et 3 suppléants. Par ailleurs, il convient de désigner un représentant du Maire qui assurera la présidence de la commission en son absence.

De même, pour les membres du Centre Communal d'Action Sociale, il revient d'abord au conseil municipal de définir le nombre de membres qui siégeront aux côtés du Maire au conseil d'administration du CCAS. Monsieur le Maire explique qu'au précédent mandat, le conseil d'administration était composé de 9 membres : le Maire, Président du CCAS, 4 élus du conseil municipal et 4 membres issus de la vie civile. Il propose de porter à 11 ou à 13, le nombre de membres du prochain conseil d'administration du CCAS, du fait de l'importance des services de l'EHPAD – Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes et du service d'aide à domicile. A l'unanimité, le conseil porte à 13 le nombre de membres, étant entendu que 6 seront désignés par le conseil et les 6 autres seront nommés par le Maire. Le conseil municipal compose la liste des 6 conseillers : Mesdames BARRON, BARREAUD, BAUDOIN, RACAUD, Messieurs VITRÉ, BARBIER et valide leur désignation en qualité de membre du conseil d'administration du CCAS, élus par le conseil municipal. Monsieur le Maire ajoute qu'il consulte différentes instances sociales, chargées de lui proposer des noms d'acteurs de la vie civile œuvrant dans le social, afin de lui permettre de nommer les 6 autres membres.

3- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune adhère à différents syndicats, et autres structures intercommunales, où elle est représentée par les délégués, désignés par le conseil municipal, qui sont conviés aux réunions des conseils d'administrations ou comités syndicaux de ces instances. Le nombre à élire est déterminé selon les règles fixées par les statuts de chacune. Des courriers le mentionnant ont été reçus. Les conseillers intéressés se manifestent et le tableau joint en fin de procès-verbal liste par instance les délégués titulaires et suppléants élus.

Deux associations ont vu par le passé, la désignation de délégués du conseil municipal. Il s'agit du CACEF (Comité d'Animation Culturelle Et Festive), association présidée par Monsieur Bernard COLLET. Cette association qui mettait en place des manifestations culturelles, principalement à la salle Alauna 21, s'essouffle faute de public et de participation. Elle porte tout de même le 14 juillet. Il est proposé de ne pas désigner de délégués.

De même pour l'OMS (Office Municipal des Sports) qui était à l'origine une association mise en place par la commune, disposant de différents membres, dont certains désignés par le conseil municipal. Elle était chargée (entre autres) d'organiser les visites médicales des adhérents et de répartir la subvention communale entre les différents clubs sportifs. L'OMS, association en sommeil, qui n'a plus de bureau, était jusque-là porteur de la course cycliste de Pomm'Expo qui n'aura plus lieu sous cette forme. Une dissolution avait été pressentie, voire une révision des statuts.

Monsieur BARBIER évoque la course cycliste du 13 juin qui aura lieu en semi-nocturne (de 20 h à 21 h 30). Monsieur le Maire ajoute avoir rencontré ce jour avec Monsieur SICOT, le référent de cette course qui est Monsieur Jacques MORIN. Le GICAS (Groupement des Industriels, Commerçants et Artisans de Secondigny) est porteur de la manifestation, organisée par la Pédale Saint-Florentaise. Ce type de course est très prisée des cyclistes car placée avant la saison. 50 à 70 coureurs sont attendus.

GB . JBN

Monsieur le Maire indique que des signaleurs sont recherchés pour la bonne organisation de la manifestation. Une subvention communale est également attendue et des sponsors sont recherchés par les organisateurs. Madame RACAUD précise le circuit d'1.3 km : les feux – rue du Poitou – route de Pougne – Avenue de la Grande Versenne – rue des Cordiers – les feux.

Madame SOULARD revient sur l'OMS qui est en sommeil. Elle souhaite que Monsieur VITRÉ relance l'association des Maires, comme cela avait été évoqué il y a plusieurs mois, afin de toiletter les statuts.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce qu'une réunion d'information en direction de tous les délégués communautaires du canton, animée par Monsieur DEVENDEVILLE, directeur de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, aura lieu prochainement.
- Madame RACAUD demande qu'il y ait une information condensée à chaque conseil municipal sur ce qui se dit à la CCPG. Monsieur VITRÉ indique qu'il y avait diffusion des comptes-rendus par l'ancienne communauté de communes Espace Gâtine. Monsieur le Maire convient que ce pourrait être une solution, il précise cependant qu'avec 39 communes, ce sera plus complexe.
- Monsieur le Maire communique aux nouveaux délégués qui viennent d'être désignés, les dates des prochaines réunions de syndicats, il donne également les dates des prochaines commissions (dont finances le 10/04). Il rappelle que le 15/04, se tiendra une commission de finances élargie à l'ensemble du conseil en présence de Madame DEVÈRE, trésorière. Ces réunions serviront à préparer le vote du budget primitif qui aura lieu au conseil municipal du 22 avril 2014.
- Monsieur le Maire demande à la commission voirie de se réunir prochainement, pour prendre connaissance du chantier de mise en accessibilité des arrêts de bus devant la mairie et des autres projets envisagés.
- Il ajoute que la commission jeunesse devra également se réunir avec la commission biens communaux pour s'approprier le dossier de l'espace ludo-sportif. L'entreprise Pelletier de Cirières devait intervenir mi-mars pour le comblement du bassin. Les problèmes d'intempérie ont repoussé leur intervention qui est prévue mi-avril. Madame ROY demande qu'un historique du dossier soit présenté pour la commission. Il sera exposé lors de la réunion indique Monsieur le Maire. Madame RACAUD propose d'étudier le projet avec Monsieur GUILLOT, de façon à le présenter aux autres membres de la commission. Le chantier devant commencer sous peu, Monsieur le Maire leur demande de prévoir leur réunion avant le début des travaux.
- Monsieur le Maire cite les 2 autres dossiers qui nécessiteront d'être présentés aux élus : l'îlot de la rue du Poitou et la zone à urbaniser de la Bartière.
- Madame BARRON annonce la sortie du prochain bulletin fin mai. La commission va devoir y travailler.
- Madame RACAUD demande qu'au prochain conseil d'administration du CCAS – Centre Communal d'Action Sociale, soit présenté un condensé sur le fonctionnement d'un EHPAD – Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes : combien d'agents, comment il fonctionne, ses missions. Madame DEFAYE demande si lors de la rencontre prévue entre les agents et les élus le samedi 17 mai à 11 h 00, les agents du CCAS seront présents. Ce ne sera pas le cas. Madame RACAUD demande que chaque agent en se présentant, détaille ses missions. La rencontre aura lieu au foyer, autour d'un pot.
- Monsieur SICOT explique que des travaux de mise aux normes accessibilité des arrêts de bus, pour les personnes à mobilité réduite, ont été demandés par le conseil général, dans les deux sens de circulation. Des plates-formes pour handicapés seront créées. Un marquage au sol et un aménagement routier compléteront les travaux. Le découpage du massif sera à prévoir (direction Niort). A la question de Madame BARRON, Monsieur SICOT précise que les bornes pour les véhicules électriques seront à installer sur la place de la mairie, derrière l'abribus.
- Monsieur le Maire donne la répartition des permanences qui seront tenues en mairie, principalement pour le courrier :
 - Gilles BARBIER le lundi
 - Rémi SICOT le mardi
 - Danièle SOULARD le mercredi
 - Marylène BARRON le jeudi
 - Philippe SAUZIÈRE le vendredi

Monsieur le Maire précise que chaque adjoint viendra le samedi à tour de rôle et lorsqu'il y aura 5 samedis dans le mois, l'un d'eux sera assuré par Monsieur BARBIER.

Il donne ses créneaux de présence en mairie : le lundi matin, le mercredi matin, le jeudi après-midi. S'ensuit une discussion afin de définir le jour qui convient le mieux aux uns et aux autres,

GB JAD

pour les réunions de conseil municipal : Les vendredi, samedi, dimanche et mercredi sont exclus. Le Mardi sera privilégié dans la mesure du possible.

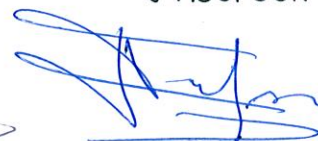
- Madame RACAUD se renseigne sur le cygne. Madame SOULARD explique qu'il s'en ira le 11 avril pour être relâché vers le marais vendéen.
- Monsieur GUILLOT signale qu'un piquetage a été effectué autour du plan d'eau, vers les barbecues de l'ancienne piscine.
- Monsieur BOUSSONNIÈRE demande que soit étudiée la possibilité de mettre un robinet d'eau sur le haut du cimetière.
- Madame RACAUD demande, comme les commissions sont ouvertes à tous, de diffuser les convocations à l'ensemble des élus, ce qui sera fait.
- Madame SOULARD signale qu'un jeu pour enfants est cassé au plan d'eau. Deux nouveaux jeux seront installés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 05

Les membres présents,

Le secrétaire de séance,
G.BARBIER

Le Président de séance,
J-P.DUFOUR



Membres des Commissions communales - Secondigny (conseil municipal du 7 avril 2014)

Culture, tourisme

Vice-Présidente : Danièle SOULARD

Sylvie BAUDOUIN

Philippe BOUSSONNIÈRE

Christophe GALLARD

Edwige ROY

Philippe SAUZIÈRE

Danièle SOULARD

Jeunesse et Vie associative

**Vice-Présidents : Géraldine RACAUD
et Eric GULLLOT**

Madeleine BARREAU

Christine CHABRAND

Eric GULLLOT

Stéphane METAIS

Géraldine RACAUD

Edwige ROY

Appel d'offres et marchés publics

Président : Jean-Paul DUFOUR

Titulaires :

Gérard VITRÉ

Gilles BARBIER

Philippe SAUZIÈRE

Suppléants :

Sébastien BARIBAULT

Christine CHABRAND

Patricia DEFAYE

Président en l'absence du Maire :

Rémi SICOT

Centre communal d'Action sociale

Président : Jean-Paul DUFOUR

**Les 6 membres désignés par le conseil
municipal :**

Gilles BARBIER

Madeleine BARREAU

Marylène BARRON

Sylvie BAUDOUIN

Géraldine RACAUD

Gérard VITRÉ

Le Maire est Président de toutes les commissions

EB JPD

Membres des Commissions communales - Secondigny (conseil municipal du 7 avril 2014)

Finances et budgets

Vice-Présidente : Danièle SOLLARD

Gilles BARBIER

Patricia DEFAYE

Christophe GALLARD

Eric GUILLOT

Stéphane MÉTAIS

Philippe SAUZIÈRE

Danièle SOULARD

Gérard VITRÉ

Biens communaux, urbanisme, PLU

Vice-Président : Philippe SAUZIÈRE

Sylvie BAUDOUIN

Philippe BOUSSONNIÈRE

Pascale FOUQUET

Rémi SICOT

Philippe SAUZIÈRE

Gérard VITRÉ

Ecoles, cantines

Vice-Présidente : Marylène BARRON

Marylène BARRON

Christine CHABRAND

Pascale FOUQUET

Géraldine RACAUD

Edwige ROY

Voirie, PAVE

Vice-Président : Rémi SICOT

Sébastien BARRIBAULT

Philippe BOUSSONNIÈRE

Rémi SICOT

Personnel communal

Vice-Président : Rémi SICOT

Marylène BARRON

Patricia DEFAYE

Géraldine RACAUD

Rémi SICOT

Communication, vie locale

Vice-Présidente : Christine CHABRAND

Marylène BARRON

Philippe BOUSSONNIÈRE

Christine CHABRAND

Eric GUILLOT

Stéphane MÉTAIS

GRB 580

Liste des Délégués aux structures intercommunales - Secondigny (conseil municipal du 7 avril

Les conseillers communautaires ont été élus par la population lors du scrutin électoral du 23 mars 2014

CCPG Parthenay
Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

Titulaires : Jean-Paul DUFOUR
Danièle SOULARD
Gérard VITRÉ

Remplaçante : Géraldine RACAUD

SMAEG Parthenay
Syndicat Mixte d'Action pour
l'Expansion de la Gâtine
(Pays de Gâtine)

Titulaires : Marylène BARRON
Gérard VITRÉ

Proposition faite à la CCPG

SMVT Saint-Loup-Sur-Thouet
Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

Titulaires : Danièle SOULARD
Madeleine BARREAUD

Proposition faite à la CCPG

GPB JRD

Liste des Délégués aux structures intercommunales - Secondigny (conseil municipal du 7 avril

SIEDS Niort
Syndicat Intercommunal
d'Énergie des Deux-Sèvres

Titulaire : Gérard VITRÉ
Suppléant : Rémi SICOT

SICTOM Secondigny
Syndicat Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères

Titulaire : Rémi SICOT
Suppléant : Eric GUILLOT

SMEG Pompaire
Syndicat Mixte des Eaux
de la Gâtine

Titulaires : Danièle SOULARD
Philippe SAUZIÈRE
Suppléants : Christine CHABRAND
Gilles BARBIER

HABITAT Nord Deux-Sèvres
Thouars

Titulaires : Philippe SAUZIÈRE
Gérard VITRÉ
Suppléantes : Géraldine RACAUD
Patricia DEFAYE

CNAS Bordeaux
Centre National d'Action Sociale

Titulaire : Géraldine RACAUD

Correspondant Défense

Philippe SAUZIÈRE

GNB SRD